



Nos représentants ont déjà eu l'occasion le 22 janvier 2019 d'exprimer les plus fortes réserves sur ce projet en soulignant les lacunes du dossier sur le volet environnemental.

La « densité éolienne » dépasse le 1 000 000 W/km<sup>2</sup> dans ce secteur du parc naturel régional du Haut Languedoc. Rappelons que la densité moyenne d'Occitanie s'établit à 20 000 W/km<sup>2</sup> et la moyenne nationale autour de 30 000 W/km<sup>2</sup>. Cet indicateur quantitatif apparaît dans un document récent du Ministère de la transition écologique (groupe de travail Wargon « *pour un développement harmonieux de l'éolien* » 18/12/2019).

A un tel niveau de saturation de l'espace et des paysages, il devient impératif de s'interroger : peut-on encore aggraver les risques pour l'avifaune migratrice ou sédentaire et réduire les habitats de la faune aviaire et chiroptère ? Les indices de mortalité de cette faune autour des installations éoliennes existantes doit faire tirer le signal d'alarme. Il est plus que temps de faire cesser ces atteintes cumulatives à la biodiversité, d'autant plus en raison de l'existence de zones de haute protection (ZICO, ZPC, ZSC) sur la zone d'étude du projet et à son voisinage immédiat.

Les mesures d'effarouchement prévues ne sauraient apporter la moindre solution à ce problème. Rappelons que les instances de la LPO sont désormais convaincues que ces techniques d'effarouchement n'ont pas l'efficacité qu'on leur attribue et comportent même, à l'inverse, des effets pernicieux.

Pour mémoire, nous tenons à appeler l'attention de la commission sur les problèmes posés par l'accumulation de matériaux divers dans des espaces naturels. Un récent rapport remis aux ministères de l'économie et de la transition écologique (« *Economie circulaire de la filière éolienne terrestre en France* » mai 2019) fournit des éléments d'information qui méritent d'être pris en considération. Dans 10 ans, le démantèlement des parcs éoliens terrestres produira plus de 800 000 Tonnes de matières diverses, dont 607 000 T de béton, 173 000 T d'acier et de fonte. En 15 ans, en France près de 100 Tonnes de terres rares auront été accumulées. Le calcul pourra être fait pour les 300 éoliennes du PNRHL. Aucune solution satisfaisante pour l'environnement n'a été trouvée à ce jour, en ce qui concerne le béton ou les matériaux composites des pales

Ces considérations nous conduisent à être totalement **défavorables au projet éolien de Cap Estève (Saméole).**

Pour le Collectif TNEOE,

Dr Emmanuel Forichon